

Résolution présentée par la délégation de la Roumanie

Thème les droits politiques et sociaux,

Concerne La mise en place d'une discrimination positive au sein des universités pour les minorités

L'Assemblée Générale,

Constatant le manque de diversité et d'intégration des minorités telles que les Roms dont la population s'élève à plus de 10 millions de personnes selon Amnesty International,

S'inquiétant de l'avenir réservé à ces groupes, qui risquent de se voir privées d'opportunités essentielles pour leur épanouissement académique et professionnel au sein de nos établissements d'enseignement supérieur,

Scandalisée par le fait qu'encore aujourd'hui, ces minorités n'aient pas l'importance et le poids dans la société qu'elles devraient avoir, malgré leurs contributions significatives,

Déçue de constater que ces minorités sont souvent privées d'un de leurs droits les plus fondamentaux, celui à une éducation de qualité et égalitaire dans beaucoup de pays tels que la Hongrie,

Décide d'instaurer un quota au sein des universités afin de favoriser l'intégration des étudiants issus de minorités. Ce quota doit permettre :

- d'assurer une représentation équitable des minorités dans les cursus universitaires, afin de promouvoir la diversité et le vivre-ensemble,
- de mettre en place des programmes d'accompagnement et de soutien spécifiques pour les étudiants issus de milieux défavorisés, garantissant ainsi une égalité des chances.

Le texte français fait foi